



Pour la défense de nos droits, c'est maintenant !

... après ce sera trop tard !

Le Comité Technique se réunira le 2 mars sans aucune négociation préalable avec les représentants du personnel. Pourtant les dossiers mis à l'ordre du jour sont de taille et, si ce que prévoit l'exécutif se met en place, notre quotidien professionnel et personnel sera bouleversé !

Augmentation du temps de travail

Dans les documents rédigés par l'administration en vue du CT et envoyés aux représentants du personnel, l'employeur confirme la **suppression des 9 jours et demi de congés exceptionnels**

ACTUELLEMENT, notre acquis

365 jours
 - 104 jours (correspondants aux week-end)
 - 8 jours (moyenne reconnue des jours fériés)
 - 27 jours (congés annuels + les 2 jours de fractionnement appliqués à tous)
 = 226 jours soit 1762h48 à raison de 39h semaines 7h48/j
 - 20 jours (RTT) soit 156h
 = 206 jours soit 1606h48mn arrondi à **1607h**
 - 1 journée dite de « solidarité » (ou lundi de pentecôte)
 - 9,5 jours (congés exceptionnels) soit 74h
 = 195,5 jours soit 1525h

DEMAIN, avec le projet du patron

365 jours
 - 104 jours (correspondants aux week-end)
 - 8 jours (moyenne reconnue des jours fériés)
 - 25 jours (congés annuels, l'attribution des 2 jours de fractionnement est conditionnée)
 = 228 jours soit 1778h30mn à raison de 39h semaines 7h48/j
 - 23 jours (RTT) soit 179h30mn
 + 1 journée dite de « solidarité »
 = 206 jours soit 1607h

suppression de 9,5 jours de repos

Mise en place d'un système de concurrence entre agents et services ... par la rémunération au « mérite », donc conditionnée au mérite attribué par les chefs de service et prime à la performance collective.

Restructuration massive de tout l'organigramme sans aucune concertation avec les agents concernés et avec suppressions de postes et de services

Par exemple : 41 postes supprimés dans les Pôles de Lutte contre les Exclusions et Santé (PLES)

Discrimination liée à l'état de santé par la prime conditionnée à l'absentéisme / présentéisme.

Nous sommes toutes et tous concernés quels que soient notre service et nos missions !

→ Pour tous et aussi pour les agents des collègues le temps de travail va augmenter. Actuellement 1525h/an et dès le 1^{er} septembre 1607h/an ... donc plus de jours de travail durant les vacances scolaires !

→ Pour tous et aussi pour les agents de la voirie, modification importante du régime indemnitaire et donc fin de l'égalité de traitement

→ Pour tous, une part de la rémunération sera soumise à une obligation de résultat quels que soient les moyens octroyés.

La qualité du service public deviendra une responsabilité individuelle. L'employeur s'exonérera de son obligation de moyens !

Moins de temps de repos, concurrence généralisée, moins de moyens ...

Voilà ce que veut faire valider l'exécutif ce 2 mars par les représentants du personnel

Pour nous, c'est **NON !** et pour **VOUS ?**

Tant sur le fond que sur la forme, ce Comité Technique est totalement illégitime ! Il ne peut pas se tenir !
 avec les représentants du personnel, exigeons son ajournement et
 la suppression définitive des points concernant le temps de travail et la rémunération au mérite de l'ordre du jour !

Mobilisons-nous Toutes et Tous le mardi 1er mars 2016

à partir de 13h sur le parvis de l'Hôtel du Département
 (et jusqu'à l'obtention de l'ajournement du CT)

Des bus sont organisés aux départs de Dunkerque (voir avec la CGT), de Valenciennes (voir avec FO), de Maubeuge (voir avec SUD) et de Douai (voir avec la CFTC)